

**Procès-Verbal**  
**Réunion du conseil municipal**  
**Le mardi 25 juin 2024**  
**20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –  
Bâtiment les Marronniers**

**Présents :**

Mesdames et Messieurs : CHARPINE François - CUCCURU Isabelle - DUMAS David - DUPRAZ Fabien - EHN Y Richard - FLEURET Anaïs - GARDET Catherine - MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WADOWIAK Monika - WROBEL David.

**Excusées :** Mesdames CORMIER Claire (pouvoir à Mme GARDET Catherine) - MARCHAIS Marie-Lise (pouvoir à M MANTEL Frédéric) – CUCCURU Isabelle (pouvoir à M TAIN Daniel)

**Secrétaire de séance :** François CHARPINE

**En exercice : 16    Quorum : 9    Présents : 13    Absents : 3    Nombre de Pouvoirs : 3**

**ORDRE DU JOUR de la SEANCE**

Présentation du bilan de la bibliothèque municipale par Madame Corinne LE MOËL, agent culturel

Présentation de la 1<sup>ère</sup> esquisse du projet de la réfection des routes de Marcieux et du Col de l'Épine par Monsieur Nicolas PERONNIER – cabinet ISAGEO

**I        FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2024
- I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué
- I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

**II        FINANCES**

- II.1 Décisions modificatives - budgets parcs de détente – 21102 et 21103
- II.2 Information relative aux subventions pour le projet du jardin intergénérationnel

**III        URBANISME**

- III.1 Etat sur les PC / DP / CU
- III.2 Information sur la modification simplifiée N°1 du PLU – quartier La Serraz - à la suite d'erreurs matérielles

**IV        VOIRIE & RESEAUX / BATIMENTS**

- IV.1 Demande d'adhésion au S.I.A.E.P. de la région du Thiers
- IV.2 Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur
- IV.3 Installations photovoltaïques – parking salle polyvalente : choix du loyer

**V RESSOURCES HUMAINES**

V.1 Création d'un poste de garde champêtre au 1<sup>er</sup> octobre 2024

**VI INFORMATIONS**

Organisation du scrutin du 7 juillet 2024

Remerciements de l'Association du Don du Sang pour versement de la subvention

=====

Madame le Maire accueille Madame Corinne LE MOËL, agent culturel de la bibliothèque municipale pour présenter le bilan de l'année 2023.

Madame le Maire souhaite savoir si l'augmentation du nombre d'adhérents a été influencée par la gratuité des inscriptions. Madame LE MOËL répond que la gratuité a effectivement eu un impact positif sur les inscriptions à la bibliothèque. Madame le Maire précise ensuite que le SIVU prend en charge les animations scolaires qui se déroulent à la bibliothèque. Elle souhaite la présentation des bénévoles, ces personnes qui s'investissent et interviennent très régulièrement au sein de la bibliothèque.

Madame WADOWIAK ajoute que le travail se poursuit en commission afin de récolter les informations nécessaires et compléter la convention de projet pour obtenir des subventions de Savoie biblio.

Madame le Maire accueille Monsieur Nicolas PERRONNIER, cabinet ISAGEO, pour une présentation de la 1<sup>ère</sup> esquisse du projet de la réfection des routes de Marcieux et du Col de l'Épine.

Madame le Maire remercie Monsieur PERRONNIER pour cette présentation et rappelle qu'il s'agit d'une première étape contenant les grands principes du projet et faisant suite à la réunion avec les riverains concernés, en prenant en compte les contraintes de chacun, les accès et la sécurité. Ce projet fera ensuite l'objet d'une réunion publique, à l'automne, afin d'échanger avec l'ensemble des habitants et des usagers.

Départ de Madame Isabelle CUCCURU à 21h44.

**Il est demandé, par plus d'un quart des membres du conseil présents, le scrutin public par appel nominal.**

**I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 a été adressé aux conseillers municipaux, le 13 juin 2024.

3 remarques ont été formulées par Monsieur TAIN sur des détails de forme.

Après écoute de l'enregistrement, une seule modification a été portée au procès-verbal (page 10)

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

Monsieur TAIN informe qu'il votera contre ce Procès-Verbal car les modifications qu'il souhaitait apporter pour clarifier ses deux phrases n'ont pas été prises en compte.

Madame le Maire rappelle que les enregistrements des Conseils Municipaux sont disponibles en Mairie et que la rédaction du Procès-Verbal reprend les échanges essentiels au cours du Conseil. Elle précise que tout ne peut pas être inscrit dans le Procès-Verbal.

**Décision du Conseil Municipal :** Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes.

✓ **Vote**

<b>POUR</b>	14
<b>CONTRE : D.TAIN</b>	1
<b>ABSTENTION : C.GARDET</b>	1
<b>TOTAL</b>	16

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

- **Transition énergétique/numérique – Alain PLOUZEAU**
  - La rénovation de l'éclairage public a débuté dans le secteur des Giffards et le haut des Perrès. Un Planning sera établi pour organiser les travaux de rénovation qui se dérouleront cet été. Une prochaine commande est à l'étude pour la suite de la rénovation des autres candélabres. Madame le Maire souligne qu'il est également nécessaire de se soucier de l'éclairage du parking de l'EHPAD, où il semble ne pas y avoir d'horloge astronomique.
- **Urbanisme/Voirie et Réseau – David WROBEL**
  - Une réunion a été organisée par le SIAGA à la demande de la CCLA concernant l'étude sur l'état des ripisylves et des espèces exotiques envahissantes. Il en ressort que l'état des ripisylves est plutôt correct. Cependant, des espèces exotiques envahissantes, comme la renouée du Japon sont présentes sur le territoire, actuellement au stade 1. Ce sujet sera abordé lors de la conférence des Maires début juillet, avec l'intervention d'un technicien du SIAGA qui présentera un état des lieux, les enjeux et les différents scénarios possibles.
- **Communication/Signalétique – Frédéric MANTEL**
  - La gazette est en cours de distribution.
  - La rencontre avec habitants de l'EpINETTE et des Richards a réuni une trentaine de personnes.
  - Les prochaines rencontres se tiendront mercredi 26 juin pour le clos de l'Epine et les Giffards, le 02 juillet au boulodrome extérieur pour la Fatta et les Perrets.
- **Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK**
  - Une rencontre avec l'APF (Association des Paralysés de France) sur l'Avant Pays Savoyard a eu lieu concernant le projet de service d'accueil de jour itinérant. Ce projet s'oriente vers un accueil d'une demi-journée, un jour fixe dans chaque communauté de communes. Il sera assuré par un profil soignant et un profil éducatif. Ce projet sera présenté aux autorités financières à la rentrée 2024.
  - Les premières demandes de portage de livres ont été adressées à la bibliothèque et concernent cinq résidents de l'EHPAD. Une rencontre avec l'ADMR est prévue afin de communiquer sur ce service auprès de leurs bénéficiaires.
  - Un bilan sera dressé avec les écoles concernant les animations scolaires qui ont été proposées au cours de l'année à la bibliothèque.
  - Une bénévole de Lire et Faire Lire souhaite s'investir, en parallèle, pour rétablir l'ABCD (bibliothèque scolaire de l'école publique).
  - Un voyage sera organisé le 22 septembre avec au programme la visite du village de Novalesa en Italie, suivie d'un déjeuner au « restaurant de la poste ». Les habitants souhaitant participer peuvent se préinscrire auprès de l'accueil de la Mairie.

- **Mobilité/Déplacements Doux/Espaces Verts** – Fabien DUPRAZ
  - Une réunion est prévue pour la restitution du projet de la liaison piétonne et cyclable des Bottières.
- **Associations / animations** – Fabien DUPRAZ
  - Une réunion a eu lieu avec le comité des fêtes, le club de basket et les pompiers pour finaliser l'organisation du samedi 13 juillet.
  - Le forum des associations se tiendra le 07 septembre 2024.
- **Travaux/Patrimoine bâti et naturel** – Claudine TAVEL
  - Madame le Maire souligne que la météo de ces dernières semaines ne favorise pas la fréquentation des parcs de détente.

Madame le Maire informe qu'elle a assisté à L'Assemblée Générale de AS novalaise (club de foot) qui remercie le Conseil Municipal pour sa participation à l'organisation de la sortie au stade de Lyon.

Elle a également participé à l'Assemblée Générale de l'AICA (chasse), une belle assemblée réunissant des personnes très impliquées.

### I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Réception de DIA – Madame le Maire informe de la décision de ne pas exercer le droit de préemption sur :
  - Bâti                                  Chemin du Janjoux

## II FINANCES

### II.1 Décisions modificatives - budgets parcs de détente – 21102 et 21103

Budget parc de Bon Vent : 2 600 €

Monsieur MANTEL informe des décisions modificatives suivantes pour le parc de Bon Vent :

1/augmentation des crédits dépenses d'investissement au compte 2138 – Diminution des crédits dépenses de fonctionnement au compte 6226 : pour règlement solde travaux investissement.

2/ équilibre budgétaire des 2 sections via les comptes D023 et R021 (écriture d'ordre)

**Décision du Conseil Municipal :** Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent cette décision.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

Budget parc de Pré Argent : 600 €

Monsieur MANTEL informe des décisions modificatives suivantes pour le parc de Pré Argent :

1/augmentation des crédits dépenses d'investissement au compte 2184 – diminution des crédits dépenses de fonctionnement au compte 61528 : pour règlement solde des travaux de création de l'aire de jeux inclusive

2/ équilibre budgétaire des 2 sections via les comptes D023 et R021 (écriture d'ordre)

**Décision du Conseil Municipal** : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent cette décision.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

## II.2 Information relative aux subventions pour le projet du jardin intergénérationnel

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un espace public intergénérationnel, sur un terrain accolé au jardin public, situé dans le centre bourg ainsi que les demandes de subventions les plus élevées possibles : au titre de LEADER et auprès du Conseil Départemental de la Savoie, au titre du contrat départemental et dans le cadre « petites villes de demain en Savoie »

Ce dossier a été examiné par le comité de pilotage / contrat départemental de l'Avant-pays savoyard du 20 juin 2024 et les travaux de ce jardin intergénérationnel seront subventionnés à 80 %, comme suit :

Coût de l'opération		54 005.70 € - HT
Conseil Départemental de la Savoie	16 %	8 640.91 €
LEADER	64 %	34 563.65 €
Commune	20 %	10 801.14 €

## III **URBANISME**

### III.1 Etat sur les PC / DP / CU

PC

HUGUES Daniel	Route du Gojat	maison individuelle
SCCV Vaizieux	Rue des Charmilles	modificatif
SIMON-BILLON Geoffroy	Route du Collomb	modificatif
SERCLERAT Muriel	Route des Bottières	modificatif

DP

SALVI Alex	Chemin de Balléon	installation photovoltaïque
BESSARD Nicolas	Chemin des Giffards	carport
VIALLET Jimmy	Chemin de Chaperon	rénovation toiture
CAMPOURCY Mickaël	Allée des Valérianes	panneaux photovoltaïques
MARTEAU Mickaël	Chemin du Passage	piscine

CONTI Philippe	Rte St Alban de Mtbel	panneaux photovoltaïques
LAMY-CHAPPUIS Simone	Route du Gojat	panneaux photovoltaïques
C. Département Savoie	Collège de l'Epine	extension réfectoire
CU		
Maître LIONNARD	Route de Nances	CU d'information
Maître DA SILVA	Passage des Andains	CU d'information
VULLIERME Jeanne	Chemin de la Geai	CU opérationnel
Maître RAYNAUD	Chemin du Janjoux	CU d'information
Maître GONZATO	Route du Gojat	CU d'information
Maître BENAT	Allée du Clos de l'Epine	CU d'information

### III.2 Information sur la modification simplifiée N°1 du PLU – quartier La Serraz - à la suite d'erreurs matérielles

Madame le Maire informe qu'une incohérence a été relevée entre 3 documents écrits du PLU : l'OAP 4 – Serraz, le règlement du PLU et le rapport de présentation.

Il convient de mettre en cohérence ces 3 documents, à savoir :

- Rectifier sur le document « règlement » les 20 %, comme indiqué sur le rapport de présentation et l'OAP.
- D'ajouter sur l'OAP 4 – Serraz la précision suivante : envisager à minima 20 % de logements en locatif social *sur l'une des deux opérations d'ensemble, avec un minimum de 6 logements locatifs sociaux.*
- Sur le plan de zonage en amont de l'OAP4 – La Serraz, il a été tracé une zone à préserver en espaces verts ou jardins. Cette zone est répertoriée en zone Ueq et aucun jardin n'existe dans cette zone. Ce tracé constitue également une erreur matérielle.

Après entrevue avec le service de la DDT, les incohérences relevées dans les documents et le plan de zonage constituent des erreurs matérielles. Ce service nous a transmis la procédure à suivre pour une modification simplifiée.

Un arrêté du Maire sera rédigé pour engager cette procédure de modification simplifiée du PLU N° 1. Le bureau d'études, qui avait la charge de l'élaboration du PLU, a été contacté pour cette mission.

## IV **VOIRIE & RESEAUX / BATIMENTS**

### IV.1 Demande d'adhésion au S.I.A.E.P. de la région du Thiers

Madame le Maire rappelle que le transfert obligatoire de la compétence « eau » aux communautés de communes est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette compétence étant assurée par le Syndicat des eaux du Thiers, pour les communes du secteur ou de la CCLA, Madame le Maire et Monsieur l'adjoint en charge des réseaux ont rencontré Messieurs le Président, les Vice-Présidents et Monsieur le Directeur du Syndicat du Thiers pour envisager ce transfert.

Il serait souhaitable de l'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il convient d'entamer une démarche d'adhésion de la Commune au Syndicat du Thiers.

Madame le Maire invite le Conseil à valider cette demande d'adhésion.

**Décision du Conseil Municipal :** Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette demande d'adhésion.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

**IV.2 Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur**

Madame le Maire informe qu'un réseau de chaleur est un équipement produisant et distribuant de la chaleur à plusieurs bâtiments à partir d'une chaufferie centralisée pour les besoins de chauffage et eau chaude sanitaire.

La Commune de Novalaise a été fléchée pour une analyse d'opportunité. Celle-ci a été réalisée par l'ASDER et présentée à la commission communale « réseaux et bâtiments ».

A la suite de cette présentation, il paraît opportun de lancer une *Étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur un périmètre à définir autour du centre bourg de Novalaise, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables.*

Cette étude de faisabilité peut être subventionnée à 70 %, dans le cadre de la prime de chaleur renouvelable territorial porté par Grand Lac Agglomération – SMAPS.

Madame le Maire invite le Conseil à valider cette étude de faisabilité et la demande de subvention s'y afférant auprès du président de la Communauté Grand Lac Agglomération et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur TAIN se dit tout à fait favorable à cette étude mais regrette qu'elle n'ait pas été réalisée plus tôt. Il pense que la commune aurait pu être plus proactive.

Madame le Maire répond que l'étude d'opportunité lui a été proposée que récemment pour notre commune et elle a aussitôt donné son accord.

**Décision du Conseil Municipal :** Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette étude et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

**IV.3 Installations photovoltaïques – parking salle polyvalente : choix du loyer**

Madame le Maire rappelle la décision d'installations photovoltaïques sur la toiture et le parking de la salle polyvalente ; de retenir la proposition de Savoie EnR Ombrières, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'occupation temporaire avec Savoie EnR Ombrières, d'autoriser Savoie EnR Ombrières à

procéder aux demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet sur la propriété de la commune.

Il convient, afin de finaliser la convention associée à ce projet, de valider la redevance annuelle.

Rappel :

Option 1 : cent euros de la 1<sup>ère</sup> à la 30<sup>ème</sup> année incluse, pour la mise en place de panneaux assemblés en France (marque Voltec),

Option 2 : cent euros et une part variable de 5 % du chiffres d'affaires de la centrale photovoltaïque pour la mise en place de panneaux standards.

Madame le Maire précise qu'au dernier conseil municipal, l'option 1 semblait convenir au plus grand nombre de conseillers. Elle propose à présent de valider cette option.

Mesdames CORMIER Claire, CUCURRU Isabelle, GARDET Catherine et Monsieur TAIN Daniel ne souhaitent pas prendre part au vote.

**Décision du Conseil Municipal :** Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré procèdent aux votes.

✓ **Vote**

POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION :	0
TOTAL	12

## V RESSOURCES HUMAINES

### V.1 Création d'un poste de garde champêtre au 1<sup>er</sup> octobre 2024

Madame le Maire informe qu'un garde champêtre contribue activement à la protection de l'environnement et à la prévention de la biodiversité. Son cœur de métier réside dans la surveillance, la prévention et sensibilisation des lois qui régissent les domaines forestiers et ruraux.

Sous l'autorité du Maire, le garde champêtre a pour rôle de veiller à la sécurité en maintenant le bon ordre et la sérénité des espaces communaux.

D'autres domaines peuvent lui être confiés comme : la police des voiries, plages, infractions, incivilités, conflits de voisinage, circulation aux abords des écoles, espaces sportifs, animaux errants.

La commune accueille deux marchés hebdomadaires pour lesquels un placier/régisseur est indispensable pour permettre cette activité. Cette mission sera intégrée à ce futur poste.

Un garde champêtre assure les missions de policier municipal mais avec un plus large champ d'activité surtout en matière d'environnement.

Au vu de l'augmentation de la population et de la fréquentation touristique, ce poste d'agent communal devient incontournable.

Madame le Maire propose de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024



**Décision du Conseil Municipal :** Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent la création de ce poste.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

**VI INFORMATIONS**

Organisation du scrutin du 7 juillet 2024

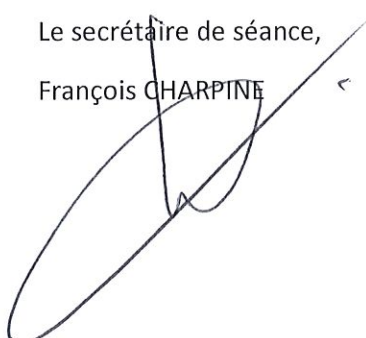
Madame le Maire demande à l'ensemble des Conseillers de se positionner pour l'organisation de cette journée d'élection.

Remerciements :

Madame le Maire donne lecture de remerciements de l'Association du Don du Sang et du Comité des Fêtes pour le versement des subventions.

Séance levée à : 22h56

Le secrétaire de séance,  
François CHARPINE



Le Maire,  
Claudine TAVEL



